



### **Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne (AMF86)**

Avenue René Cassin - Téléport 2 - BP 40224

86963 Futuroscope - CHASSENEUIL-DU-POITOU Cedex

**Directrice :** Lucie BÉBIN-BROSSARD

### **Présentation de la structure**

L'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne a été créée en 1947 et est membre du réseau de l'Association des Maires de France (AMF).

### **Présentation de son périmètre d'intervention**

Elle regroupe l'ensemble des 265 communes et 7 intercommunalités de la Vienne, les syndicats Eaux de Vienne, Énergies Vienne et SIMER.

### **Présentation de ses différents domaines d'intervention**

L'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne est chargée :

- de constituer une enceinte de concertation et d'échanges permanents entre ses membres pour la défense des droits et des intérêts dont ils ont la charge ;
- d'être le porte-parole des maires, notamment dans leurs relations avec l'État et les autres partenaires institutionnels ;
- de faciliter l'exercice de leurs fonctions pour les maires et les présidents d'EPCI adhérents, notamment au travers de missions de conseil juridique, d'information ou de formation, prises en charges directement ou indirectement par l'Association, exercées en partenariat avec l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- d'accompagner le développement de l'intercommunalité ;
- de garantir la solidarité entre les élus du département ;
- de désigner des élus pour siéger dans des instances et commissions extérieures.

À ce titre, seules les collectivités adhérentes à l'association pourront être appelées à siéger pour le compte de l'association,

- d'assurer un relais permanent avec l'AMF ;
- d'exercer les droits reconnus à la partie civile dans toutes les instances introduites par les adhérents de l'association, à la suite d'injures, d'outrages, de diffamations, de menaces ou de coups et blessures subis à raison de leurs fonctions.